Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251202-DELIB2025296-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2025-296		Nomenclature 5.7
Enfance jeunesse – Périodes de fermeture des services Enfance-Jeunesse en 2026		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	9	9

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 16 heures
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le vingt cinq novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Yvon COQUIL a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
Il est proposé les fermetures suivantes pour les services Enfance-Jeunesse sur l'année 2026 :

- ✓ pour le multiaccueil :
  - lundi 16 février 2026 (journée pédagogique – vacances scolaires),
  - vendredi 15 mai 2026 (pont de l'Ascension – écoles fermées),
  - du 1er au 24 août 2026 (inclus – journée pédagogique le 24 août),
  - du 28 au 31 décembre 2026 ;
- ✓ pour l'ALSH de Coray :
  - du 17 au 29 août 2026,
  - du 28 au 31 décembre 2026 ;
- ✓ pour l'ALSH de Châteauneuf-du-Faou et l'Accueil Ados :
  - du 28 au 31 décembre 2026.

Les services fermeront à 17heures la veille du jour férié de Noël.

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 25 novembre 2025,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a autorisé les périodes de fermetures des services Enfance-Jeunesse pour l'année 2026 telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 2 décembre 2025.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251202-DELIB2025296-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2025

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN		X
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE	X	
Denis SALAUN	X	
Jean-Claude GOUIFFES		X
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 9

Etaient également présents :
Marguerite BLEUZEN, maire de Plonévez-du-Faou
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Catherine LE PORS, assistante de direction